



LA SANTÉ-SÉCURITÉ... UN TRAVAIL À TEMPS PLEIN

Le 17 janvier 2024

L'enquête Beaudry

La commission Beaudry, qu'est-ce que c'est ? De 1977 à 1983, une dizaine d'incidents grave (feux, déflagrations, intoxication...) sont survenus, plusieurs employés de la compagnie « Les produits chimique Expro inc. » sont décédés ou ont été gravement blessés. Le 2 mars 1983 un décret (358-83) fut créé concernant la constitution d'une commission d'enquête sur les conditions de santé et de sécurité des établissements d'Expro. Le mandat était de déterminer et d'enquêter sur les causes des événements survenus depuis 1977. Il s'agit de l'une des trois commissions qui ont marqué l'histoire de la CSST au Québec. Voici deux extraits de l'enquête Beaudry :

« La main d'œuvre est formée de 550 salariés environ, dont une centaine sont préposés à l'entretien. Au mois de janvier 1983, 65 % des salariés avaient moins de 5 ans de service. »

« Une réduction du nombre de cadres administratifs, une embauche massive de 300 travailleurs en 1978, la détérioration des installations, un climat de conflit entre le syndicat (qui refuse la législation nouvelle en matière de santé-sécurité au travail) et l'entreprise, une trop grande mobilité interne de la main-d'œuvre, un taux d'absentéisme élevé sont autant de facteurs pouvant expliquer ce taux élevé d'accidents. »

Présentement on revit le même contexte d'embauche et le problème de transfert de connaissances. Depuis 2019, plus de 250 employés syndiqués ou non furent embauchés et beaucoup de notre expertise quitte l'usine pour une retraite bien mérité. Pour les nouveaux travailleurs, la job peut paraître bizarre avec toutes ces formations et procédures particulières. Pourtant, les plus anciens d'entre nous savent très bien qu'elles sont essentielles et qu'elles découlent de la commission Beaudry.

Alors n'hésitez pas à poser des questions, votre équipe de SST et les gens remplis d'expérience peuvent vous guider. Avec tous les changements qui s'en viennent, que l'on parle de la modernisation, des nouveaux procédés ou des bâtiments, votre équipe en SST s'assurera de participer aux analyses de risque et aux ADC pour non seulement être informé mais aussi pour dire son mot syndical. Vos délégués sont : Mathieu Guérin, Stéphane Miron, Étienne Ouellet, Maxyme Poitras, Yan Rivard, Maxime Tremblay et Robert Major comme substitut. Vos deux directeurs en santé et sécurité sont Yan Thériault et Michel Béland.

Bon début d'année à toutes et à tous !

Votre équipe en santé sécurité

Tu es le premier responsable de ta santé-sécurité, la chance, c'est bon pour la loterie...

